

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES de 20,				
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,				
Ingenieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11				
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VANTS. CIEL.
6 heur. 3 d au-			27 pou.	
du mat. dessus	75 deg.	11 lign.	N.-O.	Brouil.
de 0.			Beau.	
Midi. 9 d au-	59 deg.	27 pou.	Idem.	
dessus		11 lign.		
SOLEIL.		LUNE.		
Lever. Midi vr.	Couch.	Phases.	Age.	
7 h. 11 h.	4 h.			
7 min. 45 min.	24 min.	Dernier quart.	25	

donne les nouvelles 24 heures avant
Bureaux de Paris.

ON S'ABONNE :

au Bureau du Journal, quai St-Antoine,
27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^m.

à la Librairie-Correspondance de P. Jus-
sieu, rue de Gaillon, n° 13, et à l'Office Cor-
respondance de Lepelletier Bourgoin et Co, rue
Dame-des-Victoires, n° 18.

PRIX :
3 mois ; } Hors du département
6 mois ; } du Rhône, 1 franc
1 an ; } de plus par trimes-
tre.

Lyon, 20 novembre 1837.

DE LA SITUATION NOUVELLE DU PARTI RADICAL.

Le parti radical jusqu'aux dernières élections n'avait pas une part active et directe aux débats des chambres, les luttes électorales : la presse et l'opinion, tels étaient les deux moyens avec lesquels il combattait. A la vérité, il était dans la chambre des députés, des partisans de sa cause, il avait là aussi ses organes ; mais il se souciait de leur influence dans le corps législatif. L'opposition parlementaire, d'opposition du dehors, et elle s'en faisait. Aujourd'hui, sans renoncer à son action sur l'opinion par la presse, par le mouvement des idées, l'opposition radicale a tourné ses vues sur la chambre des députés, elle a compris avec raison qu'elle pouvait y exercer une large et légitime influence. De là la formation du comité central qui a si vivement ému la presse ministérielle, et qui a été si fortement attaqué et qui est même encore l'objet de vives récriminations. La presse ministérielle a com- munié la portée de ce comité ; elle a compris que le parti extra-parlementaire, que le parti du dehors allait également participer aux choses du dedans ; elle a compris que la presse de l'opposition extrême allait également modifier sa marche, se rapprocher, s'entendre et créer, en suite de son intervention, de graves embarras aux ministres du système du 11 mars et du 15 avril.

Le parti radical, pour agir sur la chambre, a maintenant des orateurs qui pourront stipuler en son nom, donner ou voter les votes avec plus d'ensemble que par le passé, et pourront se faire entendre du pays ; car, tout en agissant avec habileté au dedans, ils n'oublieront pas que leur principale force est dans l'opinion publique, que c'est elle qui peut seule forcer le gouvernement, quand elle est dirigée, à retirer ses projets de lois impopulaires. Mais il faut que l'opposition radicale fasse immédiatement, c'est l'exposé des divers points politiques qu'elle a vue de traiter, les réformes principales qu'elle se propose d'obtenir ; il faut qu'elle ait son programme élémentaire, qu'elle le fasse comprendre, et, disons plus, qu'elle le fasse connaître.

ainsi que nous l'avons déjà dit, il faut dès les premiers jours de la session, soit par voie de pétitions, soit par voie de propositions, saisir la chambre des questions qui sont depuis long-temps pendantes devant l'opinion. Si on échoue, on rend service en ce sens qu'on ne peut plus s'abuser sur certains hommes, sur certaines promesses ; si on réussit à obtenir quelques améliorations, on prépare la voie pour obtenir d'autres. Que la tribune, si souvent vide d'orateurs populaires, soit donc animée par de mâles accents, qu'elle soit fréquemment occupée ; que la gauche radicale se compose de toujours prêts pour la lutte, comme le furent les représentants de l'opinion libérale, car ce n'est qu'à ce prix qu'on peut obtenir quelque succès.

Le comité électoral de Paris avait été composé d'éléments homogènes, il aurait évidemment indiqué les bases auxquelles les électeurs devaient opérer ; il leur aurait dit : Le comité vous engage à ne donner vos suffrages qu'aux hommes qui auront pris vis-à-vis de vous l'engagement de faire réformer les principaux abus de nos lois électorales, qui voudront une nouvelle législation sur la presse, l'abolissement légal du droit d'association, la conservation

de la conquête d'Alger. Le comité aurait ainsi jeté les plans d'opérations de la gauche radicale, car la gauche radicale est la continuation du comité : elle doit dire à la tribune ce que le comité central ne pouvait pas dire et ce qui n'a été qu'indiqué par la presse.

Le parti radical s'est donc créé une position toute nouvelle à la chambre par son intervention dans les élections ; par la formation de son comité électoral, il a annoncé qu'il voulait être compté dans le parlement et y avoir sa place. Il faut qu'il justifie cette prétention ; il faut qu'il se crée un but : non pas seulement un but d'opposition aux projets anti-populaires qui pourront être soumis aux chambres, mais un but d'initiation politique. Il faut, lui qui doit vouloir avant tout le triomphe de la vérité, qu'il éclaire les positions et les rende nettes. Ennemi de l'ambiguïté, qu'il ne souffre pas l'ambiguïté dans les partis qui lui sont opposés, et qu'il fasse bien connaître ce qu'ils peuvent et ce qu'ils veulent.

Nous sommes arrivés à une époque positive, où l'on ne se paie plus de vains mots, où il ne s'agit plus pour gagner la confiance du pays de dire qu'on veut qu'il soit libre, heureux, qu'on veut le progrès, le triomphe de la civilisation, phrases déclamatoires qui peuvent servir à tous les partis ; mais il faut les résumer dans des formules précises et nettes : de la sorte on ne prépare ni surprises ni déceptions. Le grand art du libéralisme a été de bercer la France avec des mots, son action n'était réelle que lorsqu'il combattait les projets de lois du pouvoir ; mais autrement elle était tellement vague et dénuée de consistance qu'elle répondait aux espérances les plus diverses : de là les dissidences qui se sont développées en 1830. Faisons mieux que le libéralisme, et que chaque opinion indique la nature et l'étendue des réformes qu'elle exige ; c'est là un résultat que la gauche radicale doit obtenir. Pour cela il faut qu'elle interpelle et le tiers-parti et l'opposition, qu'elle les fasse expliquer après s'être expliquée elle-même, et l'on saura de suite si les élections de 1837 ont amené une modification dans la chambre.

STATISTIQUE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

La chambre nouvelle compte dans son sein 4 ministres.

Justice : 1 sous-secrétaire-d'état, 1 chef de division, 9 conseillers-d'état en service ordinaire, 4 maîtres des requêtes, 1 procureur général à la cour de cassation, 5 conseillers et 2 avocats-généraux près cette cour, 2 premiers présidents de cour royale, 6 procureurs-généraux, 2 présidents de chambre, 18 conseillers, 6 avocats-généraux et substitués de cour, 12 présidents de tribunaux, 2 vice-présidents, 4 juges, 2 procureurs du roi, 3 substitués.

Affaires étrangères : 1 ministre plénipotentiaire, 1 sous-directeur, 1 secrétaire d'ambassade.

Intérieur : 1 secrétaire-général, 2 directeurs-généraux (police et monuments publics), 1 chef de division, 6 secrétaires ou conseillers de préfecture et un inspecteur des eaux minérales.

Commerce : 1 directeur-général (ponts-et-chaussées), 1 ingénieur divisionnaire, 2 ingénieurs en chef et 1 ingénieur ordinaire.

Finances : 4 directeurs-généraux (enregistrement, forêts, postes, monnaie), 1 maître des comptes, 2 référendaires, 1 caissier (caisse d'amortissement), 1 inspecteur des forêts, 1 directeur de l'octroi de Paris, 1 maître de poste.

Instruction publique : 1 membre du conseil royal, 1 inspecteur-général, 1 chef de division, 1 professeur de droit, 1 de médecine, 6 professeurs à la Sorbonne ou au collège de France.

Guerre : 1 maréchal, 10 lieutenants-généraux, 11 maréchaux-de-camp, 2 intendants militaires, 4 colonels, 2 lieutenants-co-

lonels, 2 chefs de division, 1 intendant d'Alger, 2 chefs de ba- taillon et 7 capitaines.

Marine : 2 directeurs-généraux, 1 capitaine de corvette, 2 ingénieurs.

Maison du roi et des princes : Trois aides-de-camp, 4 officiers d'ordonnance, 2 chevaliers d'honneur, 1 directeur des forêts du domaine privé, 1 directeur des Gobelins.

Total, 178 fonctionnaires, non compris 3 avocats des divers ministères.

Nous omettons à dessein un délégué des colonies que nous ne regardons pas comme fonctionnaire.

La chambre compte 7 anciens ministres, 53 avocats dont 13 anciens magistrats, 1 ancien pair de France, 41 anciens fonctionnaires, 21 anciens militaires, 15 banquiers, 57 négociants, 15 maîtres de forges, 4 hommes de lettres, 5 agriculteurs, 47 propriétaires, 3 notaires, 3 médecins et 1 avoué.

18 d'entre les membres de la chambre font partie de l'Institut. Nous ne les classons pas séparément, parce qu'ils entrent déjà dans les catégories qui précèdent.

Les bourgeois de Hanovre se sont émus un peu moins promptement qu'on ne l'eût désiré, mais plus promptement qu'on ne l'aurait pensé, de la suppression de la constitution. L'université de Göttingue paraît destinée à donner le signal de la résistance. Des lettres de cette ville annoncent que sept professeurs refusent de prêter serment de fidélité au nouveau roi, et que, si l'université envoie un député aux états, ce ne sera que pour protester. Cette résolution courageuse doit exercer une grande influence sur l'esprit public. Les universités ne sont pas seulement en Allemagne des foyers d'études, ce sont aussi des centres politiques d'où part l'impulsion qui se communique au reste du pays. Les professeurs sont regardés au-delà du Rhin comme des espèces de magistrats populaires chargés de défendre les droits du peuple comme les droits de la raison.

M. le directeur de la douane, informé que six ballots de bonneterie saxonne ou anglaise avaient passé la frontière en direction sur Lyon, s'est empressé de faire faire, hier dimanche, des perquisitions dans plusieurs magasins, rues Chalamon, Trois-Carreaux, etc. etc.

Nous aimons à penser que cette mesure n'a pas été exceptionnelle ; autrement il faudrait l'attribuer à une dénonciation, et certes le commerce est trop éclairé et a trop le sentiment de sa dignité pour se rendre coupable, quel que soit du reste son esprit de rivalité, d'une démarche que réprovent la loyauté et la franchise.

Nous regrettons que le commerce de bonneterie s'expose à des recherches qui ne témoignent guère de son patriotisme ; quant à son intérêt, il est reconnu que les prix de l'étranger se nivelent avec les nôtres par la prime accordée à la contrebande, il ne lui reste que l'avantage de faire payer chèrement à l'acheteur la fantaisie d'être chaussé à l'anglaise ou coiffé à la saxonne. (Communiqué.)

Les cortès constituantes d'Espagne, convoquées le 24 octobre 1836, ont été dissoutes le 4 novembre 1837. Leur session a ainsi duré un an et onze jours. Tandis qu'elles délibéraient gravement sur la fondation d'un panthéon espagnol, qui, suivant toutes les apparences, restera long-temps vide, un décret royal est intervenu et les a congédiées sans façon. Après une session si laborieuse et si longue, après tant de complaisances pour la prérogative royale et tant de preuves de docilité aux injonctions de la politique étrangère, c'est une fin assez triste, que sans doute les cortès ne croyaient pas mériter. La régente a dédaigné d'assister à la séance de clôture. De la part de Christine, pas un mot d'estime ou de regret, pas une seule de ces civilités banales qui coûtent si peu aux princes : une ordonnance bien sèche et d'un laconisme qu'on pourrait dire injurieux.

BIBLIOGRAPHIE LYONNAISE.

La 34^e livraison de la *Revue du Lyonnais* contient l'histoire scandaleuse *Procès du Collier* qui eut un si grand retentissement à son époque, et dans lequel étaient intéressés directement ou indirectement princes, prélats et courtisans. L'épisode de 1785 est tout-à-fait en dehors des annales lyonnaises. Nous ne blâmerons pas pour cela l'éditeur de la *Revue* de l'avoir publié. Il voudrait mieux sans doute que tous les articles de ce recueil pussent se rattacher par quelque point à la localité ; mais il faut convenir que ce serait difficile. Ce morceau qui est sagement et purement écrit est de la plume de M. Joanny Augier, notre compatriote. Or, la *Revue du Lyonnais* ne peut manquer d'accueillir avec empressement les appréciations et les jugements portés sur un événement étranger par les écrivains de notre cité, dont elle reproduit ainsi partiellement la physionomie intellectuelle. C'est la première fois que le nom de M. Joanny Augier paraît dans le recueil de M. Boitel. Ce jeune littérateur, connu par ses ouvrages dramatiques et sa coopération à plusieurs revues littéraires, continuera sans doute sa collaboration à la *Revue du Lyonnais*. Il y a dans son style de la facilité, de l'équilibre et de la correction ; il possède tout ce qu'il faut pour traiter les questions d'art, suivre et faire ressortir le mouvement de la littérature. M. Augier, qui va d'un journal à l'autre, qui dépense çà et là beaucoup d'esprit et de savoir trop de profit pour lui et pour le public, fera bien, afin d'être remarqué davantage et produire plus de bien, de se fixer à la *Revue du Lyonnais* n'est pas un journal sans avenir et sans avenir. Tous ceux qui aiment sérieusement les lettres et tiennent aux progrès de l'intelligence doivent accorder leur aide comme leur sympathie. Que M. Joanny Augier y réfléchisse et prenne la position que le directeur de la *Revue* est sans doute très-disposé à lui donner. La *Revue* de l'intérêt et du mouvement dans la première partie du siècle de chevalerie qui a pour titre : *Oger le Danois*, par

M. Montia. Nous lui reprocherons l'espèce d'obscurité de l'explication, l'indécision qui règne dans le genre de style qu'il a adopté, et certaines répétitions de phrases, celle-ci, par exemple : « Il parle à Charlemagne ; vous allez savoir ce qu'il dira. — Carahenc lui répond ; vous allez savoir ce qu'il dira. — Il parle à ses écuyers ; vous allez savoir, etc. »

Nous conseillons à M. Montia de veiller, dans le complément de son travail, à la suppression de ces redondances qui nuisent toujours à la précision et sont plus fatigantes qu'originales.

M. Collombet a encore exhumé cette fois de la poussière des bibliothèques une vieille et fort douteuse notabilité historique. Il s'agit de Théophile Raynaud, décédé à Lyon en 1663. La biographie de cet écrivain ne présente rien de remarquable. Il éprouva quelques persécutions à cause de l'indépendance de ses opinions religieuses. Ses œuvres, qu'on voulait imprimer après sa mort, subirent de grandes mutilations parce qu'elles déplaisaient aux jésuites, *ces bons pères passe-fins, nigra cohors*, selon les expressions de Guy-Patin. Du reste, malgré ces retranchements, les œuvres de Théophile Raynaud n'en devaient pas moins être fort recommandables... par la quantité, puisqu'il n'a pas écrit moins de vingt volumes in-folio, presque uniquement sur des sujets théologiques. Quant à leur mérite, c'est différent : il y avait chez le père Raynaud absence complète de goût et de jugement. Un chapitre de ses ouvrages où il est traité de la bonté de Jésus-Christ a pour titre : CHRISTUS BONUS, BONUM. — Le libraire de Théophile Raynaud vendit les exemplaires de ses écrits à tant la rame, et mourut à l'hôpital.

Nous trouvons à la suite de cette notice un document assez curieux. C'est le journal de Guillaume Paradin pendant les années 1572 et 1573. Ce manuscrit qui a été découvert à Beaujeu par M. Daigueperse, greffier du tribunal de commerce de Lyon, contient entr'autres plusieurs passages qui fixent des dates inconnues ou douteuses, et qui peuvent jeter quelques nouvelles lumières sur la Saint-Barthélemy. On sait que Guillaume Paradin est auteur d'un travail très-estimé sur la Bourgogne et de la plus ancienne histoire de Lyon que nous possédions.

Les monuments, ainsi que les générations, passent vite. Souvent un édifice élevé à la suite de graves et longues délibérations, dans un but utile et regardé par tous comme excellent, tombe sans contradiction et presque sans qu'on s'en aperçoive devant les exigences des temps qui suivent, et ne laisse après lui aucun vestige de son existence. Tel a été le sort de la chapelle des Pénitents-de-la-Miséricorde, fondée, il y a deux siècles, par César Laure, destinée à l'inhumation des suppliciés et desservie par une confrérie qui s'était imposé la mission de soulager les prisonniers et de libérer ceux qui étaient détenus pour dettes.

M. Léon Boitel a voulu reconstruire par la pensée ce monument détruit. Il a consigné dans une brochure l'origine de cet établissement ; il a soigneusement indiqué l'emplacement qu'il occupait et retracé sa configuration extérieure et intérieure. Son travail est d'une minutieuse exactitude et accuse de grandes et patientes recherches. Nous ne dirons pas que nous trouvons une bien haute importance dans cette notice, mais elle peut servir à l'histoire archéologique ; elle a par cela même de l'intérêt pour notre cité. Du reste, la brochure de M. Boitel est un petit chef-d'œuvre sous le rapport de l'exécution matérielle. On voit que l'auteur a voulu en faire un véritable monument typographique et qu'aucun soin n'a été négligé pour cela. Nous citerons, comme un exemple du fini et de la coquetterie des détails, l'attention apportée par le prote à ce que nul mot ne fut scindé à la fin des lignes. Les bibliophiles surtout apprécieront ce scrupule. Deux lithographies sur papier de Chine, sorties des ateliers de M. Théodore Perrin, accompagnent le texte.

M. Boitel a inséré son travail sur la chapelle des Pénitents-de-la-Miséricorde dans la 31^e livraison de la *Revue du Lyonnais* qui, à cause de cela, a paru un peu tardivement. — Elle renferme un article de M. Paul Bruyas sur Pic de la Mirandole. C'est un aperçu psychologique qui décèle un talent d'observation assez élevé ; mais il est fâcheux que le style ait un air

quand on le compare aux prodigalités habituelles de la phraseologie castillane; toutes les mesures de police prises, et des préparatifs militaires commandés pour donner à Madrid le spectacle d'un 18 brumaire dans le cas peu probable où l'assemblée dissoute ne se séparerait pas assez vite: tels ont été les derniers actes de la régente Christine envers une majorité à qui elle doit le maintien de son autorité, celui des droits assez problématiques de sa fille, la liberté, et peut-être la vie.

(National.)

Liste du jury du département du Rhône, dont le tirage a eu lieu à l'audience de la cour royale de Lyon du 28 octobre 1837.

Tavernier (Jean-Claude), notaire. — Bail (Claude), marchand-cirier. — Auger (François-Henri), marchand-toilier. — Villefranche (Joseph-Ignace), marchand-fabricant. — Renard (Jean-Marie), propriétaire-rentier. — Wagner (Jean), brasseur. — Merck (Paul), propriétaire-faïencier. — Guillard (Louis-Victor), avoué. — Tallon (Francisque), drapier. — Vachon (Antoine-Adolphe), avocat. — Madinier (Antoine), marchand de rubans. — Fournet (Joseph-Jean-Baptiste), docteur en sciences, membre de l'académie. — Rousin (Antoine), marchand-toilier. — Chardini (Louis-Curtius), trésorier de la ville. — Bied-Charretton (Claude-Joseph), propriétaire. — Mariéton (Benoit-Fleury), droguiste. — Orsel (André-Jacques), propriétaire. — Truchat (Claude-François-Clément), avocat. — Vaulpré (Alphonse), docteur en médecine. — Bender (Auguste), marchand fabricant. — Reyre (Clément), marchand-fabricant. — Renaux (Jules), membre de la société d'agriculture. — Guillon (Silvestre), rentier. — Paupy (Jean-Louis), entrepreneur de bâtiments. — Morand (Vincent), propriétaire-rentier. — Lacombe (Jean-Baptiste), propriétaire. — Millon (Jean), propriétaire. — Chabert (André), rentier. — Bonnaviat (Jacques), marchand-rouennier. — Vincent (David), agent de change. — Mardeul fils (Jean-Benoit), propriétaire-rentier. — Baloffet (Jean), propriétaire et maire. — Giraud (Alexandre), marchand-fabricant. — Mauche (Jean-Baptiste), docteur en médecine. — Pramondon (André), fabricant. — Bros (Pierre), docteur en médecine.

Jurés supplémentaires.

Leymerie (Alexandre-Achille-Félix-Gustave), membre de l'académie. — Jacquier (Louis), receveur des contributions. — Bossat (Jean-Pierre), courtier. — Peillon (César-Gaspard), marchand-fabricant.

Les assises s'ouvriront sous la présidence de M. le conseiller Jurie, le 4 décembre.

Vallet (François), condamné par la cour d'assises du département du Rhône, le 2 septembre dernier, à 5 ans de travaux forcés et à l'exposition, pour faux en écriture authentique et publique, a été exposé hier sur la place des Terreaux.

M. le chevalier de Grille, ancien maréchal-de-camp, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de St-Jean de Jérusalem, est décédé hier dans notre ville, à l'âge de 86 ans.

M. Sémerie, ancien procureur du roi à Marseille, nommé procureur-général à Alger, vient de mourir près de Grasse, à la suite d'une maladie de consomption.

M. Sémerie n'avait pu être installé, à cause de l'état de sa santé. Sa mort va amener une nouvelle élection à Grasse.

Nous avons annoncé hier qu'un accident avait eu lieu sur le chemin de fer et que plusieurs personnes avaient été blessées. D'après les détails qui nous parviennent, trois voyageurs seulement auraient eu de légères contusions; un seul a préféré ne pas continuer sa route. Les voyageurs n'ont éprouvé qu'un retard d'une demi-heure.

Le journal *l'Echo du Peuple* a été traduit devant le jury vingt-deux fois depuis 1830. On se rappelle que M. Gougeard a été détenu préventivement pendant six mois pour un article dans lequel le parquet de Poitiers avait vu une provocation à la guerre civile. Le jury des Deux-Sèvres a acquitté le gérant de *l'Echo du Peuple*. Ainsi sur vingt-deux poursuites pas une n'a été sanctionnée par le jury.

Plusieurs journaux ont annoncé que le procès intenté à MM. Dornès et Lebreton devait être appelé demain vendredi à la 6^e chambre du tribunal de police correctionnelle. Deux assignations leur avaient été successivement envoyées, la seconde annulant la première. Ces deux assignations ont été suivies d'une troisième, mettant les deux autres au néant et citant MM. Dornès et Lebreton pour l'audience de mardi 21 novembre. Ils seront défendus par M^e Marie. (National.)

La seconde chambre des états du royaume de Saxe a adopté, à la majorité de 65 voix contre 3, une proposition du député Eisenstück tendant à la formation d'une commission composée de membres des deux chambres et chargée de solliciter l'attention du gouvernement saxon concernant la crise constitutionnelle du Hanovre.

Des motions de la même nature ont été faites déjà dans d'autres états de l'Allemagne. Nous ne pouvons que féliciter nos voisins d'outre-Rhin de prendre ainsi à cœur les intérêts de la liberté hanovrienne et d'entrer enfin dans la pratique des droits

d'étrangeté et soit souvent incorrect. Une prévention défavorable vous gagne lorsque dès l'abord on voit cette inadvertance de l'auteur qui lui fait dire: échange *désavantageuse*. Les plus belles idées perdent de leur prix lorsqu'elles ne sont pas traduites en un langage pur. Nous avons lu avec plaisir l'étude de M. Jacques Cognat sur Lyon. Sa plume est un peu vagabonde, mais elle est riche.

M. Foulques vient de publier un essai historique sur l'art monétaire et l'origine des hôtels des monnaies de Lyon, de Mâcon et de Vienne. Cette brochure, assez aride pour le commun des lecteurs, attirera l'attention des savants. La position de M. Foulques qui est attaché à la Monnaie de Lyon donne une certaine autorité à son travail à cause des matériaux et des documents nombreux qui se sont trouvés à sa disposition.

Cet essai nous a paru manquer de méthode; mais la librairie n'avait pas d'histoire spéciale de la numismatique lyonnaise, et celle de M. Foulques est très-bonne à consulter.

M. Foulques publiera sans doute une seconde édition de son ouvrage. Il pourra lui donner une importance plus grande en faisant pour les autres hôtels des monnaies de France ce qu'il a fait pour ceux de Lyon, de Mâcon et de Châlon. Nous lui conseillerons de mettre plus d'ordre dans la disposition des matières, de placer, par exemple, les considérations générales toutes au même endroit. Il agira sagement aussi en supprimant les deux phrases suivantes:

« La France confia, après la révolution de 1830, pour son repos et pour sa liberté, les rênes du gouvernement à Louis-Philippe I^{er}. Louis-Philippe d'Orléans voulut bien accepter pour notre repos les rênes du gouvernement, et conduire la France à une prospérité assurée en conservant aux lois leur force et aux Français leur liberté. »

Cette double et identique flatterie très-ridicule par elle-même l'est encore plus dans un traité de numismatique où elle semble arriver absolument comme mars en carême.

A. ROUSSILLAC.

et des devoirs publics trop long-temps dédaignés de la savante Germanie.

Paris, 18 novembre 1837.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Une ordonnance, insérée aujourd'hui dans le journal officiel, abroge celles des 5 avril 1832, 27 juillet 1835 et 28 août 1836. En conséquence, l'état-major-général de l'armée rentre dans les conditions de la loi du 11 avril 1831.

Les officiers-généraux qui, par l'application des ordonnances précitées, sont actuellement en non-activité, y demeureront jusqu'à ce qu'il ait été statué définitivement sur l'organisation des cadres de l'état-major-général de l'armée, ainsi qu'il avait été réglé par l'article 2 de l'ordonnance du 28 août 1836.

— Si aux 1,095 voix qu'a obtenues M. J. Laffitte dans le deuxième arrondissement de la Seine on ajoute celles qui lui ont été données par les collèges de Bourg, de Saint-Germain-en-Laye, d'Arras, de Lisieux, de Bayonne, et toutes les voix éparses qui se sont attachées à lui dans trente ou quarante autres collèges, on trouvera qu'en somme il a réuni trois ou quatre fois plus de suffrages que M. de Lamartine, lequel a été élu député par trois arrondissements, cinq ou six fois plus de suffrages que M. Tupinier, lequel a été élu député par le collège de Rochefort et par le collège de Quimperlé.

N'est-ce point là une bien triste preuve de la défectuosité de notre système électoral? Et quel esprit sérieux pourrait maintenant admettre que la pensée du pays est exprimée par des élections fondées sur d'aussi choquantes combinaisons?

— Les hommes sincèrement partisans de la colonisation française en Afrique ont toujours senti la nécessité d'occuper non-seulement les ports de la régence, mais quelques-unes des places de l'intérieur, afin de donner à notre occupation une sorte de consistance continentale. Tous les avantages attribués à nos possessions d'Afrique se retrouvent bien plus grands à Constantine, située dans l'intérieur des terres. La province dont cette ville est la capitale est saine, fertile, riche; le commerce, grâce à de vieilles habitudes, y est facile; à Constantine, nous regardons l'Italie, nous touchons à Tunis, la plus civilisée des régences barbaresques, et par Tunis nous atteignons presque l'Egypte.

Que Constantine soit donc notre capitale en Afrique, puisque c'est la ville centrale; qu'Oran soit à l'ouest notre entrepôt de guerre et de commerce; qu'Alger soit notre arsenal; que Bone ou Stora soit notre port de communication avec notre capitale.

— Au temps de Jugurtha, les Romains furent malheureux en Afrique, et, quand Marius, en plein forum, parlait des malheurs de cette guerre, à quoi s'en prenait-il? Il y a, disait-il aux Romains, trois obstacles à vos succès: l'avarice, l'impéritie, l'orgueil. Ces rudes paroles pourraient trouver aujourd'hui leur application. L'avarice, ce sont les vexations à l'égard des tribus, qu'on pille et qu'on punit au hasard. L'impéritie, c'est de faire des expéditions sans portée. L'orgueil, c'est de ne tenir aucun compte des mœurs des Arabes; rien ne choque un peuple comme la prétention de valoir mieux que lui, quand cette prétention vient de son vainqueur.

— Le directeur-général des ponts-et-chaussées propose, nous assure-t-on, qu'il soit donné un certain nombre de places d'ingénieurs aux conducteurs de travaux qui auront montré une aptitude et une instruction suffisantes pour exercer des fonctions au-dessus de l'emploi subalterne dans lequel ils sont actuellement relégués. Le ministre adoptera-t-il cette proposition? Il le devrait, dans l'intérêt du service et dans une vue d'équité. Les jeunes gens qui ont passé par les écoles préparatoires offrent sans doute des garanties de capacité; mais beaucoup qui n'ont point été dans ces écoles, soit par impossibilité de fournir aux dépenses nécessaires, soit par timidité ou malheur d'examen, ont pu cependant, par des études théoriques sérieuses, par une longue pratique et des services rendus, acquérir des titres à l'avancement.

La question soumise au cabinet par M. Legrand mérite donc toute l'attention du ministre des travaux publics. Faut-il espérer qu'il la résoudra favorablement?

— Les efforts de l'opposition, dans la prochaine session, paraissent devoir se porter particulièrement sur le sage agrandissement et la consolidation des intérêts matériels du pays. Parmi les changements à opérer dans notre système financier, la conversion ou la réduction des rentes se présente en première ligne. La suppression ou la diminution de l'impôt sur le sel sera aussi une des principales questions à examiner. Un autre impôt, celui du timbre des journaux, éveillera également l'attention de la nouvelle chambre. On s'occupera ensuite de l'abaissement des droits de douanes, de la distribution des chemins de fer et de leur prompt établissement, de la fondation de banques territoriales, de dispositions législatives qui régissent les sociétés en commandite.

Faits Divers.

Voici les tristes détails que nous trouvons dans les lettres et journaux de New-York:

« Le bateau à vapeur de Norfolk, arrivé le 16 à Baltimore, a apporté la nouvelle que le paquebot à vapeur *le Home*, capitaine White, parti de New-York le 7 octobre, après avoir fait une voie d'eau, le lundi 9, à la hauteur du cap Hatteras, s'est dirigé sur la côte, où il échoua à 6 milles au nord d'Ocracoke, afin de sauver la vie des personnes qui étaient à bord.

« *Le Home* avait quatre-vingt-dix passagers, dont soixante-dix ont péri. L'équipage, composé de quarante hommes, en a perdu vingt-cinq, ce qui porte le nombre des personnes qui ont péri à quatre-vingt-quinze.

» Deux des passagers qui ont échappé au désastre, MM.

Rowland et Holmes, ont communiqué les détails suivants: « *Le Home*, après son départ de New-York, gagna rapidement le cap Hatteras, où le vent, qui avait été assez fort toute la matinée du lundi 9 octobre, commença, vers deux heures de l'après-midi, à souffler avec une extrême violence. On reconnut bientôt après que le bateau n'était pas assez fort pour résister à la furie des vagues: l'eau commença à remplir rapidement le bâtiment, les roues ne purent plus être mises en mouvement et on se servit alors des voiles pour jeter le navire à la côte. Entre sept et huit heures de l'après-midi, l'eau ayant éteint le feu des chaudières, *le Home* continua à gagner la terre par le moyen de ses voiles jusqu'à dix heures du soir, où il toucha près d'Ocracoke et fut mis en pièces immédiatement.

» Une partie des passagers, dans la plus grande confusion, sautèrent par-dessus le bord et se noyèrent en tâchant de gagner le rivage à la nage, tandis que d'autres se sauvèrent à l'aide de pièces de bois, épuisés de froid et de fatigue. Mme Schroeder, une des dames qui se sont sauvées, s'attacha à une pièce de bois et parvint au rivage. Mme Laffitte, quoique faible et âgée d'environ 60 ans, s'est sauvée à l'aide d'un canapé en jonc. Un des passagers, muni d'un *life-preserver*, est arrivé à terre sain et sauf. Le bateau fut entièrement brisé. Le lendemain, on recueillit quelques malles plus ou moins endommagées.

» Dans le nombre des passagers qui ont péri, se trouve M. Course, officier français, qui avait fait toutes les guerres de l'Empire.

» Onze passagers qui ont échappé à la mort ont signé dans le *Morning-Herald* du 27 un acte par lequel ils déclarent qu'au moment du sinistre le capitaine était dans un état d'ivresse qui ne lui permettait pas de veiller à la conduite du navire; mais plusieurs autres journaux repoussent cette accusation, en s'appuyant sur les antécédents honorables du capitaine White.

— M. Jobard, candidat ministériel (il y a des noms prédéstinés!) a eu la douleur d'entendre lire, au dépouillement du scrutin qui l'a élu député de la Haute-Saône, un bulletin ainsi conçu:

« Je vote pour M. Jobard, car faute de grives on mange des merles. »

Cela nous rappelle la piteuse grimace d'un autre candidat ministériel, M. Charles Sapey, obligé de lire lui-même, comme président du bureau, le bulletin suivant:

« Avec regret, et faute de mieux, je vote pour M. Charles Sapey. »

— M. le ministre de la guerre a ordonné que M. le maréchal-de-camp marquis de Brossard serait traduit devant un des conseils de guerre de la 21^e division, séant à Perpignan.

D'après la loi du 4 fructidor an V, le lieutenant, le sous-lieutenant et le sous-officier sont remplacés par trois maréchaux-de-camp, le capitaine-rapporteur par un chef de bataillon ou major. En conséquence, le conseil sera composé de trois maréchaux-de-camp (le plus ancien, président), d'un colonel, d'un chef de bataillon, de deux capitaines.

M. le lieutenant-général comte de Castellane a déferé immédiatement cette affaire au 1^{er} conseil. Il a nommé rapporteur M. Robert, major du 17^e de ligne.

Les faits imputés au général Brossard étant relatifs à son commandement dans la province d'Oran, il sera nécessaire de faire venir des témoins d'Afrique; l'instruction sera donc longue. (Journal de Perpignan.)

Variétés.

LES SOLDATS DE LA RÉPUBLIQUE.

(Fragment d'un ouvrage inédit.)

Lorsque Lazare Hoche vint prendre le commandement de l'armée de la Moselle, un journal s'imprimait dans l'armée. Le lendemain de son arrivée, Hoche y lut cet article: « Courage, confiance, défenseurs de la patrie; nous allons sortir de notre engourdissement. Notre nouveau général m'a paru jeune comme la révolution, robuste comme le peuple; il n'a pas la vue myope comme celui qu'il vient remplacer, son regard est fier et étendu comme celui d'un aigle. Espérons, mes amis; il nous conduira comme des Français doivent l'être (1). »

L'affaire de Kaiserslautern serait tout un drame. Hoche semblait inspiré: au premier coup de canon, il jeta son chapeau en l'air au cri de *vive la république!* et l'armée répondit à l'appel de son général de 25 ans. Deux jours entiers on combattit avec fureur, cent bouches à feu vomirent la mort, et les échos répétèrent au loin le bruit du champ de bataille.

Les munitions manquèrent enfin de part et d'autre, et les deux armées attendirent au lendemain pour s'attaquer à la baïonnette. Au milieu de la nuit, un coup de canon retentit et se plongea majestueusement dans les gorges des montagnes. Hoche, réveillé en sursaut, s'élança, prête l'oreille, saisit convulsivement le bras d'un officier et s'écria: « Les munitions leur arrivent! » Des bruits joyeux dans le camp ennemi ne tardent pas à confirmer les prévisions de Hoche. Alors il prononça douloureusement ces paroles: « Qu'on batte la marche rétrograde. » Le mot retraite lui coûtait trop à prononcer.

Ce fut à cette bataille que le regard perçant de Hoche découvrit un corps égaré que les lunettes ne pouvaient faire discerner. Grigny disait vrai lorsqu'il annonça que le nouveau général avait le regard étendu comme celui d'un aigle.

Lorsque l'armée eut commencé sa marche rétrograde, deux représentants du peuple s'élançèrent vers le général et le menacèrent: « Que ne prenez-vous un petit bout d'arrêté pour fixer la victoire? » leur répondit Lazare Hoche.

Hédouville, chef d'état-major de l'armée de la Moselle, destitué par le ministre et mis en arrestation par ordre du comité de salut public, était entre les mains des gendarmes. Hoche, général en chef, s'élança dans ses bras et le presse contre son cœur. Il y avait alors et il y a toujours eu du courage à donner des signes d'estime et d'amitié à celui qui est accusé d'être l'ennemi du pouvoir. Ce trait de la vie de Hoche et sa réponse aux représentants donnent la mesure de son indépendance comme citoyen.

Au reste, dans un temps où les revers conduisaient souvent à l'échafaud, il est curieux de lire la lettre que les membres du comité de salut public adressèrent à Hoche après sa retraite:

(1) L'auteur de cet article était le jeune Grigny, qui devint général.

Le revers n'est pas un crime lorsqu'on a tout fait pour mé-
 la victoire; ce n'est point par les événements que nous
 les hommes, mais par leurs efforts et par leur courage :
 nous qu'on ne désespère point du salut de la patrie.
 confiance te reste... »
 répété souvent que Bonaparte avait opéré une révolution
 le système de guerre en supprimant les tentes; ni le gé-
 de l'armée d'Italie ni l'empereur des Français ne doivent
 de l'honneur du nouveau système de campement : il
 au citoyen Lazare Hoche. Dès qu'il prit le commande-
 de l'armée de la Moselle, il rejeta les tentes comme in-
 Les soldats français bivouaquent pour la première fois
 la marche sur Kaiserslautern, et les généraux qui, pen-
 un hiver rigoureux, couchèrent sur la paille des champs
 donner l'exemple aux pauvres fantassins, furent Hoche et
 à vingt-cinq ans, endurcis à la fatigue, pauvres,
 l'enthousiasme, combattant pour la nationalité française,
 beaux rêves ils durent faire la nuit, roulés dans leurs
 couverts de neige !
 se représente d'arides montagnes blanchies par les fri-
 et, sur ces montagnes, des feux épars jetant une lueur
 éteinte par une atmosphère de brouillards; autour de
 des groupes plus ou moins nombreux devisant sur la
 sur la famille et sur la patrie. Ce sont les enfants de
 soldats improvisés, artistes, bourgeois, paysans, jeunes
 tous dévoués à la nation. Celui-ci, au visage imberbe,
 flotter sa blonde chevelure; celui-là, vétéran des cohortes
 américaines, a des long-temps répudié le rasoir comme me-
 inutile, et sa face est celle de Guise-le-Palafré. Le vieux
 français et le schako nouvellement venu de Germanie
 mélangent dans les rangs et disputent le pas au bonnet de
 dont la longue flamme pendante rappelle la coiffure phry-
 Pourquoy ne le dirions-nous pas, puisque cela était
 ? Il y avait là, dans l'armée de la Moselle, les chapeaux
 larges bords des montagnards du Quercy, il y avait le bon-
 de laine du paysan breton, le berret du Basque, la cas-
 de l'ouvrier; mais sur le cuir, sur le feutre, sur le drap,
 la laine, brillait la cocarde tricolore, jeune alors et fière
 son premier bivouac.
 pendant que les généraux interrogeaient sur leur chevet de
 la carte du pays, quelques volontaires réparaient leurs sa-
 pour la bataille du lendemain, et, tout en mettant une
 au coude ou au genou, tout en cherchant un morceau de
 noir dans le fond du bissac, le volontaire laborieux pré-
 oreille aux causeries de l'oisif volontaire. Celui-ci, frap-
 sur sa cocarde et rallumant sa pipe, disait aux amis : « Ci-
 voyez cette cocarde; tous les rois se courberont devant
 les nations la salueront par de longues clameurs d'enthousiasme,
 les frontières reculeront devant elle, et les montagnes
 abaisseront. Comme l'Evangile, comme le Koran, elle chan-
 ge la face du monde, et, si jamais on la montrait aux peuples
 ans dix ans, dans quarante, les peuples se lèveraient; car cette
 cocarde est le signe de la rédemption. »
 Une fois, après la campagne, les anciens parlèrent des quar-
 d'hiver. Ce désir de repos, vague d'abord, prit assez de
 naissance pour faire craindre au général Hoche que l'indiscipline
 ne glissât dans son armée. Il consentit à donner des baraques;
 ne les tentes, mais le quartier d'hiver, le général répondit
 qu'il fallait abandonner aux satellites coalisés. Les traditions
 perdent difficilement dans les troupes, et le quartier d'hiver
 laissés de doux souvenirs auxquels revenaient sans cesse les
 des anciens régiments royaux. Quelques corps montrèrent
 de la mauvaise volonté; l'un d'eux surtout se mit presque
 à l'insurrection. Hoche rédigea à la hâte l'ordre du jour suivant :
 Les soldats du 20^e régiment n'auront pas l'honneur d'aller au
 premier combat. A peine cet ordre a-t-il paru, que tous, of-
 ficiers et soldats, viennent en foule chez leur général; ils le
 supplient, les larmes aux yeux, de leur donner le poste le plus
 dangereux. « L'avant-garde, soit, dit le général Hoche; mais
 ne de quartier d'hiver : la paille du bivouac et le feu des
 chaufferies. » Des cris d'enthousiasme apprirent à la France
 de désormais ses soldats pouvaient aller au bout du monde.
 Le trait réveille dans nos souvenirs un autre épisode des guer-
 res de la république qui peint en merveilleuses couleurs les
 des soldats du temps. En 1793, pendant les guerres de
 l'année, le 8^e bataillon du Bas-Rhin, posté sur la lisière d'un
 bois, faisait le rude métier auquel les bleus se condamnaient.
 misère et les fatigues étaient supportées avec ce stoïcisme
 étonnant que l'on connaît au troupier français. Cependant
 un jour où le 8^e bataillon du Bas-Rhin se trouva dépourvu
 de vivres, de souliers, de pain et de munitions. Après avoir
 chanté la *Marseillaise*, les bleus se prirent à songer
 que Nantes devait être riche en magasins. On murmura d'abord
 et bientôt les mauvaises têtes du bataillon (et Dieu sait
 qu'il y a de mauvaises têtes dans un bataillon d'Alsaciens),
 mauvaises têtes, disons-nous, crièrent hautement qu'il fal-
 lait de la poudre, des souliers et du pain. Après maints propos
 ou moins séditieux, on résolut de supplier le commandant
 de rendre à Nantes, et d'y demander, au nom du 8^e bataillon,
 les choses indispensables à la guerre. Un caporal, escorté
 de quatre fusiliers, se transporta auprès du chef et lui présenta
 sa requête. L'orateur de la troupe résumait en lui toutes les
 misères du bataillon : son feutre avait soutenu tant de com-
 pagnes contre les éléments, il avait appartenu à un si grand nom-
 bre de propriétaires, qu'en vérité il n'avait plus forme de cha-
 que; quelques vagues contours lui donnaient néanmoins la
 apparence guerrière du lampion républicain, une tige en
 bois brisée en deux endroits, à laquelle un vieux fil de lai-
 ne attachait quelques plumes rouges, bleues et blanches,
 et soulevait un débris de plumet. Le caporal (c'était là
 son luxe) possédait un magnifique gilet de paysan, trouvé
 au coin d'un champ. Quant à l'habit, vénérable repré-
 sentant de l'armée royale dans le bataillon des bleus, il avait
 été jadis dans Vermandois, et, depuis la révolution, courait
 en bataille. Ce n'était qu'une trame d'habit claire à
 avoir les manches de la chemise, si l'estimable caporal
 ne des manches à la sienne. Le pantalon de toile à larges
 bandes tricolores grimaçait aussi quelque peu, surtout au siège
 des genoux; mais, à tout prendre, ce vêtement pouvait être
 utile à la patrie, si quelque citoyen d'une moindre corpulence
 fut culotté, car (et c'était là ce qui désolait le caporal) ce
 pantalon prenant naissance aux hanches s'arrêtait brus-
 quement à quatre pouces au-dessus de la cheville. Empressons-
 nous d'ajouter que d'assez bonnes guêtres de cuir protégeaient
 les jambes du caporal. Hélas! faut-il le dire? les souliers
 du général et de la gène allaient toujours en augmen-
 tant. Elle provenait de ce que la semelle était restée sur
 le sol de Mayence. L'ingénieur soldat, pour mettre sa face
 à l'abri des accidents, avait lié avec une forte ficelle
 une sautoire quel corps étranger au cuir de ses anciens souliers.
 Le vent, le caporal était homme de bonne mine : l'œil vif, le
 nez au vent et la moustache bien peignée.
 Le 8^e bataillon, celui-ci était gravement occupé à mettre
 dans sa gourde.

En peu d'instants le caporal eut débité sa harangue. « Ci-
 toyens, dit le commandant, vous êtes des sybarites. Que vous
 manque-t-il? Ne voyez-vous pas l'ennemi chaque jour? n'êtes-
 vous pas logés par la république? ne vous envoie-t-elle pas des
 armes et des munitions chaque fois qu'elle le peut? n'avez-vous
 pas des souliers neufs au commencement de la campagne? Pre-
 nez patience, mes enfants : lorsque la paix sera faite, vous re-
 recevrez ce qui vous est dû; mais, d'ici là, soyez toujours debout,
 soldats, comme des Alsaciens que vous êtes. Allez, citoyens,
 et vive la république! »
 Cependant, touché de la misère de ses compagnons, le com-
 mandant Muscar (1) partit pour Nantes le lendemain dans l'in-
 tention de demander des cartouches et des souliers; le batail-
 lon prit les armes pendant l'absence de son chef, car il y avait
 une forte reconnaissance à faire. La réunion fut joyeuse; on ne
 s'entretenait que du convoi qui arriverait infailliblement de
 Nantes; chacun se croyait habillé, chaussé, coiffé à neuf; tous
 ménageaient dans leurs sacs une belle place pour les cartou-
 ches, et le bataillon savourait délicieusement la jouissance de
 manger du pain tendre, du bon pain gris de munition. Après
 la joie vint l'inquiétude, car il se faisait tard, et le chef de ba-
 taillon ne paraissait pas. Tous les regards étaient tournés vers la
 route de Nantes, et l'émotion faisait battre les cœurs. Un cri
 mille fois répété s'éleva au-dessus du 8^e bataillon : « Voilà le
 commandant! voilà le commandant! »
 — Où est le convoi? dit une mauvaise tête, où est le convoi? —
 Nous voulons le convoi! du pain! des souliers! des balles! le
 convoi! hurlent les mille voix des soldats du Bas-Rhin. En peu
 d'instants le chef est entouré, les rangs sont rompus et le tumulte
 est à son comble : c'est une véritable insurrection.
 Le chef de bataillon arrête son cheval : A vos rangs, citoyens!
 crie-t-il d'un accent mâle, à vos rangs!
 L'habitude de la discipline fait obéir cette masse confuse; on
 reprend les rangs, le silence se rétablit et le chef ordonne la
 formation du carré, puis un roulement.
 Portez (vos) armes, présentez (vos) armes, genou (en) terre,
 commande-t-il successivement; les deux premiers commande-
 ments s'exécutent avec prestesse; au dernier l'hésitation se ma-
 nifeste, car depuis l'ère républicaine le soldat ne s'agenouille
 plus. Cependant on obéit.
 Alors le chef de bataillon Muscar, placé au centre du carré,
 ôte son chapeau, s'élève sur les éperons et, déroulant un papier,
 il lit d'une voix vibrante : « La Convention nationale décrète
 que le 8^e bataillon du Bas-Rhin a bien mérité de la patrie ! »
 Puis il s'écrie avec enthousiasme : Vive la République!
 L'électricité n'a pas plus d'action : en une minute, en une se-
 conde, la masse foudroyante se lève comme un seul homme,
 répond à l'appel du commandant et lance aux échos les paroles
 retentissantes de la *Marseillaise*.
 Un roulement de tambour rétablit le calme et Muscar ajoute :
 « Citoyens, les Nantais n'ont rien à vous donner. » — « Nous ne
 voulons rien ! nous ne voulons rien ! vive la république ! » crient
 les bleus en bondissant d'orgueil et de bonheur.
 L'histoire des armées nationales fourmille de traits sembla-
 bles, et ce serait un livre tout à l'avantage de l'humanité que
 celui qui recueillerait les mille épisodes qui s'oublient au mi-
 lieu de nos luttes parlementaires et des souvenirs glorieux de
 l'Empire.
 Il y a des hommes dont on sait à peine les noms aujourd'hui,
 et qui furent plus grands dans leur simplicité que les héros mo-
 dernes qu'illustrent chaque jour les arts et les poèmes.
 Peut-être l'empereur Napoléon dut-il son avancement au mo-
 deste Dugommier, vieux général qui dirigea le siège de Toulon.
 Après la prise de la ville, Dugommier, recommandant le chef
 de bataillon Bonaparte au comité de salut public, ajouta ces
 mots à la lettre officielle : « Avancez-le, car, si vous étiez ingrats
 envers lui, il s'avancerait tout seul. » Il est vrai de dire que Bo-
 naparte, de simple chef de bataillon, eût pu devenir avant la
 fin du siège général en chef de l'armée de Toulon; les lenteurs
 de Dugommier fatiguaient les représentants du peuple, qui
 voulaient le destituer; mais Bonaparte, auquel ils offrirent le
 commandement, le refusa pour ne pas s'élever aux dépens d'un
 chef qu'il estimait.
 Ce vieux général Dugommier était l'un des hommes les plus
 purs des armées de la République. Ancien colon de la Guade-
 loupe, ruiné par la révolution, il vint en France et fut nommé
 général de brigade en 1792. Lorsque, l'année suivante, il obtint
 un commandement d'une haute importance, il ne put quitter
 Paris faute d'argent pour faire son voyage. Le ministre de
 la guerre, ignorant le motif qui retenait Dugommier, lui écri-
 vit : « Général, si dans dix jours vous n'êtes pas rendu à Nice,
 un autre officier-général sera chargé de vous remplacer. Signé
 BOUCHOTTE. »
 Un aide-de-camp du pauvre Dugommier prit le parti de se
 rendre auprès du ministre et de lui exposer la détresse du gé-
 néral en chef. Cette détresse était telle, que Dugommier avait
 placé ses deux fils dans un régiment comme simples soldats,
 faute de pouvoir faire les frais de leur éducation; il logeait dans
 une petite chambre garnie, et pour payer un loyer de cin-
 quante livres, il avait mis en gage ses épaulettes de général. Ce
 vieillard cependant quittait à peine de hauts commandements
 dans les armées de la république et se rendait dans l'île de Corse
 en qualité de gouverneur.
 Voici un trait de la vie de Dugommier. Au combat de Gil-
 lette, qui fut livré à l'armée d'Italie en 1793, Dugommier com-
 mandait en chef en remplacement de Serrurier, dont l'arresta-
 tion venait d'avoir lieu. Une batterie autrichienne portait le dés-
 ordre dans nos rangs, mais les Français dispersés en tirail-
 leurs ne pouvaient songer à éteindre le feu des canons enne-
 mis. Le sergent Gaspard Eberlé, ancien sous-officier dans le
 régiment du Maine, Suisse d'origine, tua d'un coup de fusil le
 major autrichien qui dirigeait les flanqueurs de la batterie.
 C'était dans un bois d'oliviers d'où le régiment croate de Ca-
 prara voulait débusquer les républicains. Le sergent Eberlé
 dépouilla le major, revêtit son uniforme et s'élança au milieu des
 Croates, qui le prennent pour un chef autrichien. Après ce
 coup d'audace, Eberlé saute par la gorge dans la batterie et
 ordonne, comme officier supérieur de l'armée austro-sarde, de
 cesser immédiatement le feu. Son uniforme, ses insignes, ses
 commandements en langue allemande lui valent une prompte
 obéissance. Les Français étonnés se portent au pas de course sur
 la batterie, franchissent les parapets, tout cela fut l'affaire d'un
 instant. Eberlé fait poser les armes et répond à l'aide-de-camp
 du général Dugommier (2) que les Autrichiens se rendent pri-
 sonniers, et que lui, leur commandant, est prêt à remettre son
 épée.
 Dugommier accourut à la batterie, et trouva Eberlé (3), re-
 devenu sous-officier, qui racontait en riant comment les trou-
 piers français prennent les canons; il jette un coup d'œil sur

l'audacieux fantassin, puis fait ouvrir un ban par les tambours.
 Alors le général embrasse le sergent, et ôtant son vieux cha-
 peau galonné et le plaçant sur la tête du sous-officier, il dit :
 « Au nom de la république française, je te nomme chef de ba-
 taillon. »
 A la bataille de Freischweiller, au plus fort de l'action, le
 général Hoche, qui commandait en chef, se porta rapidement
 devant les bataillons républicains, et cria en souriant : « Cam-
 marades, à six cents livres la pièce de canon. — Adjudé ! ré-
 pondirent les soldats qui s'avançaient au pas de charge. » Quel-
 ques heures après tout était enlevé. Les représentants du peuple
 Lacoste et Baudot firent honneur à l'enclère du général. Le 3^e
 régiment de hussards reçut 3,600 livres pour six pièces; le 14^e
 dragons, 2,400 livres pour quatre; le 2^e bataillon du 55^e, 2,400
 livres; le 4^e bataillon du Bas-Rhin, 2,400 livres. Sur vingt-
 deux pièces qui furent prises aux Autrichiens, dix-huit furent
 ainsi payées.
 Pendant la bataille de Wert, l'une des plus meurtrières que
 l'on vit, Hoche, à cheval, avait pris position sous un arbre;
 un boulet coupe en deux cet arbre, et ses branches tombent
 sur le général, qui en est presque écrasé. A peine débarrassé;
 Hoche continue à donner des ordres, lorsqu'un nouveau bou-
 let tue le cheval sur lequel il était : « Oh ! ça ! dit le général en
 riant; ces messieurs veulent décidément me faire servir dans
 l'infanterie; » puis il remonte, sans s'émouvoir, sur le cheval
 d'un dragon de son escorte.
 Et qu'on ne pense pas que ce laisser-aller nuisit aux choses
 sérieuses; loin de là, il contribuait peut-être à mieux dessiner
 les caractères, à donner plus de relief aux hommes. De ces ar-
 mées commandées par Hoche sortirent de grands généraux,
 qu'il jugea tout d'abord et poussa aux commandements supé-
 rieurs. Nous pourrions citer Grigny, Debelle, Grenier, An-
 dréossi, Détré, Hatry, Desaix, Championnet, Lefebvre et tant
 d'autres. Lefebvre, simple et modeste, croyait que l'impor-
 tante mission de prendre le fort Vauban était au-dessus de ses
 forces. « Il ne faut pas être Vauban pour prendre le Fort-Vau-
 ban; va, mon ami, marche ferme et droit, du patriotisme et
 de l'audace, et en avant ! » Hoche dit, et Lefebvre prit le
 fort Vauban. L. G. (National.)

Avant l'importation en France du véritable RACHOUT DES
 ARABES de M. DE LANGRENIER, les médecins avaient cherché
 long-temps un aliment à la fois agréable, léger, d'une très-
 facile digestion et réparant promptement les forces affaiblies;
 le *Rachout des Arabes* (1) est le seul aliment que l'Académie
 royale de Médecine (seul corps savant qui donne autorité et ga-
 rantie) a approuvé par deux rapports comme réunissant ces pré-
 cieuses qualités. Tous les plus célèbres médecins de Paris (no-
 tamment MM. les professeurs baron Alibert, Broussais, Fou-
 quier, Moreau, Baron, Jadelot, etc.) l'ordonnent journellement
 pour le rétablissement des convalescents, des malades et de tou-
 tes les personnes délicates de la poitrine ou de l'estomac, ou
 atteintes de gastrites. Il convient parfaitement aux dames, aux
 enfants et aux vieillards, en remplacement du chocolat et du
 café dont il n'a pas les inconvenients.
 (1) Cet agréable ALIMENT se vend dans les pharmacies de MM. Claraz, rue
 Neuve, et Vernet, place des Terreaux, à Lyon; Michel, à Tarare; Voitu-
 ret, à Villefranche; Garin, à Condrieu; Arduin, à Amplepuis; Brigaud, à
 Thizy; et chez MM. Barattier, négociant à Grenoble; Martinet, à St-Etienne;
 Mercier, à Roanne; Martinet, à Bourg; Accarie, à Valence; Vigier, à Avi-
 gnon, et dans toutes les villes de ces départements; Ramel, marchand, à la
 Croix-Rousse; Fayolle et Dumas, à St-Genis.

Librairie.
ESSAI HISTORIQUE
*Sur l'art monétaire et sur l'origine des hôtels des monnaies
 de Lyon, Mâcon et Vienne, depuis les premiers temps de la
 monarchie française; illustré de trois planches, reprodui-
 sant les empreintes des diverses espèces fabriquées dans ces
 trois ateliers monétaires, etc.*
 PAR M. FOULQUES,
 Commissaire du roi près la Monnaie de Lyon.
 Se trouve à la librairie de M^{me} Sophie Durval, rue des
 Célestins, n^o 5, à Lyon.



LE
PAQUEBOT A VAPEUR
LE PHOCÉEN,
 de la force de 140 chevaux,
 Capitaine HENRI FRAISSINET, Français.
 Partira de MARSEILLE pour CADIX le 25 du courant,
 en touchant à tous les ports intermédiaires de la côte d'Es-
 pagne.
 S'adresser à M. Th. Périer et Co, armateurs, ou à
 MM. Fraissinet et Robert, courtiers, rue Cannebière,
 n^o 33. (129)

BOURSE DE PARIS DU 18 NOVEMBRE.

Cinq pour cent	107 90	107 90	107 80	107 80
— fin courant	108	108 10	107 35	108
Quatre pour cent	101			
Trois pour cent	81	81	80 80	80 95
— fin courant	80 95	81 5	80 95	80 95
Rentes de Naples	100 10	100 45	100 10	100 45
— fin courant	100 25	100 50	100 25	100 40
Actions de la Banque	2555			
Caisse hypothécaire	820			
Quatre Canaux	1215			
Emprunt d'Haïti	550			

(1) Ce trait a été raconté par le général Hugo, alors capitaine dans le
 8^e bataillon du Rhin. Muscar était le nouveau chef de bataillon.
 (2) M. d'Almeide, aujourd'hui colonel en retraite.
 (3) Le général baron Eberlé, ex-sergent Gaspard Eberlé, est en retraite
 à Antibes; il a laissé un bras au passage du Mincio.

COMPAGNIE FONCIÈRE

DE L'

ANCIEN DUCHÉ D'ALBRET.

PlACEMENT IMMOBILIER AVEC PARTICIPATION A LA PROPRIÉTÉ.

36,000 ARPENTS

DONT

6,000 ARPENTS DE HAUTE FUTAIE, ARRONDISSEMENT DE NÉRAC.

INTÉRÊTS GARANTIS

par des

RENTES SUR L'ÉTAT

et

DIVIDENDES ASSURÉS

PAR DES

COUPES DE BOIS

MONTANT A

SIX POUR CENT

PENDANT LES SEPT PREMIÈRES ANNÉES,

seize et demi pour cent

Pendant le reste de la Société.

OBLIGATIONS DE 500

francs,

REMBOURSABLES AVEC

Accroissement de Capital.

NOTICE.

LES OBLIGATIONS FONCIÈRES DE L'ANCIEN DUCHÉ D'ALBRET comprennent deux titres : L'OBLIGATION PORTANT INTÉRÊTS A 4. p. 100, remboursable au moyen d'un tirage, et le TITRE BÉNÉFICIAIRE donnant droit 1° aux dividendes, 2° à une part de la propriété, et 3° à toutes les valeurs quelconques de la société, même quand la première obligation est remboursée.

D'après des calculs rigoureux, chaque obligation doit produire :

Pour 500 f. pendant les sept premières années, revenu annuel, 29 f. 57 c.

Pour 500 f. pendant le reste de la société, revenu annuel, 83 17

Ce qui donne en moyenne 75 f. 51 c. pour 500 f., c'est-à-dire plus de 15 et 1/10 p. 100 par an, sans compter le remboursement de l'action primitive et une part proportionnelle dans le prix de la vente des biens, lors de la liquidation de la société.

Les obligations foncières de l'ancien du-

ché d'Albret, portant intérêt au 1^{er} avril prochain, se souscrivent à Paris en cinq paiements, dont le premier au moment de la demande, et les quatre autres aux 20 janvier, 20 avril, 20 juillet et 20 octobre 1838, ou en deux paiements, l'un de 200 f. à un mois, l'autre de 300 f. à quatre mois, au domicile du souscripteur.

On en délivre également au comptant, à 490 f. au lieu de 500 f., pour compensation d'intérêts, d'ici au 1^{er} avril 1838.

Enfin, en renonçant jusqu'en 1845 aux intérêts 4 p. 100, assurés par un dépôt de rentes, on obtient des actions à 380 f., qui ont tout droit d'ailleurs aux dividendes sociaux dès 1838, et qui rentrent, après sept ans, précisément dans la même catégorie que les autres obligations.

M. J. Laffitte et Ce, à Paris.

MM. les notaires dans les départements reçoivent les versements de fonds en donnant des récépissés à échanger contre les obligations foncières de l'ancien duché d'Albret.

La compagnie foncière de l'ancien duché d'Albret a été fondée par MM. le comte de Boissy et les marquis de Monti et de Cornulier connus par leur grande fortune territoriale. Elle a pour objet l'exploitation de trente-six mille arpents, dont six mille sont déjà couverts de pins maritimes de haute futaie.

Exploitation forestière à l'abri des intempéries des saisons; — écoulement assuré des produits, — hausse croissante à mesure que le bois est plus rare; — emploi des résines devenant de jour en jour plus considérable; — administration économique; — débouchés facilités par quatre grandes routes, trois rivières et un fleuve; tels sont les avantages de l'opération considérée sous le point de vue agricole.

Intérêts assurés pendant sept ans par un dépôt de rentes; — dividendes à ajouter, dès cette année, à ces intérêts, au moyen du produit des hautes futaies déjà en valeur; — gage immobilier donné aux capitaux avec la certitude des bénéfices d'une spéculation industrielle; — partage des terres ou du prix de leur vente à l'expiration de la société; — dix capitaux pour un en additionnant les revenus de l'opération, et plus de vingt capitaux pour un en tenant compte des intérêts composés; tels sont les résultats financiers assurés par la compagnie foncière de l'ancien duché d'Albret.

S'adresser, pour les renseignements, à tous les notaires de France.

Les fonds sont versés chez MM. J. LAFFITTE et compagnie, à la caisse du commerce et de l'industrie de la compagnie, chargés de la constitution et du dépôt des rentes sur l'Etat destinées à assurer le service des intérêts.

S'adresser, pour souscrire, à MM. les notaires dans les départements; à Paris, aux sièges des bureaux et de l'administration, rue Gaillon, 15, à M. le comte de Fiennes.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ : MM. COTTENET, notaire à Paris; DELANGLE, bâtonnier de l'ordre des avocats, à Paris; EUGÈNE GEOFFROY, avoué en cour royale; DE NORMANDIE, président de la chambre des avoués; SCHAYÉ, agréé au tribunal de commerce de la Seine.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Etude de M^e Rombau, avoué à Lyon, rue du Bœuf, n° 29.

Adjudication définitive, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi deux décembre mil huit cent trente-sept,

D'une belle maison située à Lyon, rue des Augustins, n° 3, sur la mise à prix de cent quarante-huit mille francs. S'adresser, pour les renseignements 1° à M^e Rombau, avoué, poursuivant la vente, rue du Bœuf, n° 29; 2° à M^e Perroud, avoué, rue St-Pierre, n° 23. (111)

(132) Mercredi vingt-deux courant, à dix heures du matin, sur la place Lévis de cette ville, il sera procédé à la vente, à l'enchère et au comptant, de divers meubles et effets saisis, consistant en commodes, secrétaires, tables, bureau, chaises, banes de menuisier, ainsi qu'une grande quantité d'outils, etc.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(106) Etude de M^e Dugueyt, notaire à Lyon.

A VENDRE. — Terrains propres à recevoir des constructions, situés à la gare de Vaise, divisés par lots de différentes grandeurs et de divers prix, variant depuis 50 c. le pied métrique jusqu'à 1 f. 50 c. et au-dessus; la division en est faite avec ouverture de rues et places.

S'adresser à MM. Dugueyt et Casati, notaires à Lyon, dépositaires des plans de tracé et de division, et chargés de raiter.

ANNONCES DIVERSES

(6807) A VENDRE. — Deux billards de la fabrique Sollier, breveté, rue des Célestins, 6, à Lyon.

S'y adresser, ou chez M. Cotillon, limonadier, place Lévis, chez lequel ils sont livrés à l'essai.

(4511) A VENDRE. — Jolie pharmacie bien achalandée, à Pont-de-Vaux (Ain).

S'adresser à MM. Victorin Biérix Sionest et Ce, droguistes-pharmaciens, rue Neuve, 12, à Lyon.

SIROP PECTORAL FORTIFIANT DU DOCTEUR CHAUMONNOT.

UNE MÉDAILLE D'OR

A été accordée à l'auteur.

Il guérit promptement les rhumes, la coqueluche, l'asthme, les catarrhes, les inflammations de poitrine, les irritations d'estomac et les palpitations de cœur; il calme aussi les affections nerveuses.

Dépositaires pharmaciens: MM. Victorin Biérix-Sionest et Ce, à Lyon; Michel, à Tarare; Arduin, à Amplepuis; Voituret, à Villefranche; Couturier, à St-Etienne; Servet, à Feurs; Mercier, à Roanne; Lacroix, à Mâcon; Suchet, à Châlon-sur-Saône; Bent, à Charolles; Rouvière, à Avignon; Rabillon, à Orange; Fab, à Carpentras; Girard, à Perthuis, et chez les sœurs de l'hospice, à Montbrison. (102)

PRIX: 1 f. 75c. LE FLACON.

MAUX DE DENTS guéris par l'Eau du D^r O'MÉARA.

ANCIEN PREMIER MÉDECIN DE NAPOLÉON.

Cette eau, autorisée par brevet et ordonnance royale, GUÉRIT à l'instant les maux de dents les plus violents, arrête et détruit la carie, sans odeur désagréable. — Dépôts dans les pharmacies de MM. Vernet, place des Terreaux, et André, place des Célestins, à Lyon; Michel, à Tarare; Maritan, à Villefranche: où se vend aussi la Poudre dentifrice du docteur O'Méara pour blanchir et conserver les dents. — Prix: 1 f. la boîte. (131)

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

Maux de gorge, enrhumements, oppressions, épuisements, palpitations, et toutes les MALADIES DE POITRINE sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du SIROP DE STOECHAS D'ARABIE: la haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix: 4 fr. et 2 fr. le flacon, à la PHARMACIE PÉRENIN, RUE PALAIS-GRILLET, N° 23, A LYON.

GUÉRISON

DES Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute étreinte ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Les guérisons nombreuses, très-promptes et vraiment surprenantes, opérées chaque jour par ce puissant dépuratif sont des preuves certaines de sa supériorité sur toutes les préparations employées jusqu'à présent. Ces résultats sont d'autant plus positifs et satisfaisants, qu'une foule de malades ont été ramenés par son usage à la santé la plus parfaite, après avoir employé divers traitements infructueux.

Ce sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très-agréable et d'un emploi facile. Le traitement est peu coûteux, aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

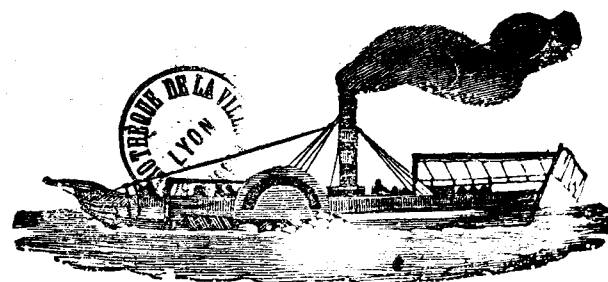
NOTA. Avec un quart de pinte ou deux de ce sirop on obtient presque toujours la guérison des maladies récentes ci-dessus mentionnées. Pour les maladies anciennes, la dose ne peut être précisée.

Prix: 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PÉRENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (3445)

A LA FIANCÉE.

Mercredi 22 novembre 1837, et jours suivants, à dix heures du matin, reprise de la vente aux magasins de la Fiancée, place de l'Herberie, n° 2. (4518)



Bateaux à Vapeur SUR LE RHONE.

SERVICE D'HIVER.

Départs tous les jours, excepté le lundi, à neuf heures du matin, de la chaussée Perrache,

POUR VALENCE, AVIGNON ET LA ROUTE. Les bureaux sont quai de Retz, n° 42. (104)

MALADIES SECRÈTES,

Récents, anciennes et réputées incurables,

Guéries sans rechute d'un à cinq jours, par une méthode unique aussi sûre que facile, par le docteur Thivaud, de Montpellier. Prix: 10 fr. le flacon avec l'instruction. Un flacon suffit pour la guérison parfaite de l'écoulement le plus ancien et le plus rebelle. — Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, à Lyon. (1667)

SIROP DE LA MECQUE de la pharmacie Vivienne, à Paris. — Dans la saison des rhumes et des catarrhes, indiquer contre la grippe ce sirop dont les merveilleuses propriétés sont si efficaces pour combattre ces maladies et guérir toute espèce d'affections de poitrine, lors même que tous les autres moyens ont été sans efficacité, c'est rendre un véritable service aux malades ainsi qu'aux médecins qui les soignent. Prix: 4 fr. DRAGÉES ÉGYPTIENNES du docteur D. Larue. — Le dépôt est à Lyon, chez Borelly, pharmacien, place de la Préfecture, 13. (417)